



Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain

Rapport annuel d'activités 2016

Validé par le CLE le 12 avril 2017



SOMMAIRE

Le bassin du Clain et les enjeux de gestion de l'eau	p3
Historique et avancement de l'élaboration du SAGE	p7
Les instances du SAGE	p8
<i>La CLE</i>	
<i>Le bureau de la CLE</i>	
<i>Les commissions de travail</i>	
Les études	p10
<i>Rédaction d'un guide méthodologique pour la réalisation d'inventaires de terrain des zones humides</i>	
<i>Etude du devenir des ouvrages sur le Clain et la Dive du Sud</i>	
<i>Elaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE</i>	
L'information et la communication	p11
<i>Site web du SAGE</i>	
Le suivi et les avis sur les projets en cours	p13
<i>Le suivi des projets et actions</i>	
<i>Les avis rendus par la CLE</i>	
Les moyens du SAGE	p15
<i>La structure porteuse</i>	
<i>Les éléments financiers</i>	
Bilan et perspectives	p16

Le bassin du Clain et les enjeux de gestion de l'eau

Le périmètre du SAGE Clain s'étend sur 2882 km² et concerne 157 communes réparties sur 3 départements : Charente (4 communes), Deux-Sèvres (30 communes) et Vienne (123 communes).

Le bassin versant du Clain est au carrefour de quatre grands ensembles géologiques : les bassins sédimentaires (secondaire / tertiaire) - Bassin parisien au Nord-est et Bassin aquitain au Sud-ouest - et les massifs anciens schisteux et granitiques (primaire) - Massif armoricain au Nord-ouest, Massif central au Sud-est. Le seuil du Poitou, plateau dont l'altitude varie entre 70 et 150 m, est à l'interface de ces ensembles, au cœur du bassin du Clain.

Le bassin du Clain présente un caractère rural marqué, 80% de la surface du périmètre du SAGE sont occupés par les terres agricoles : élevage, polyculture et grandes cultures se répartissent sur le bassin. Une régression des surfaces fourragères au profit des céréales et oléoprotéagineux est observée.

L'agglomération de Poitiers concentre près de la moitié des 285 000 habitants du bassin. Les établissements industriels sont peu nombreux et se concentrent principalement sur l'agglomération de Poitiers et sur l'axe Poitiers/Châtelleraut.

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

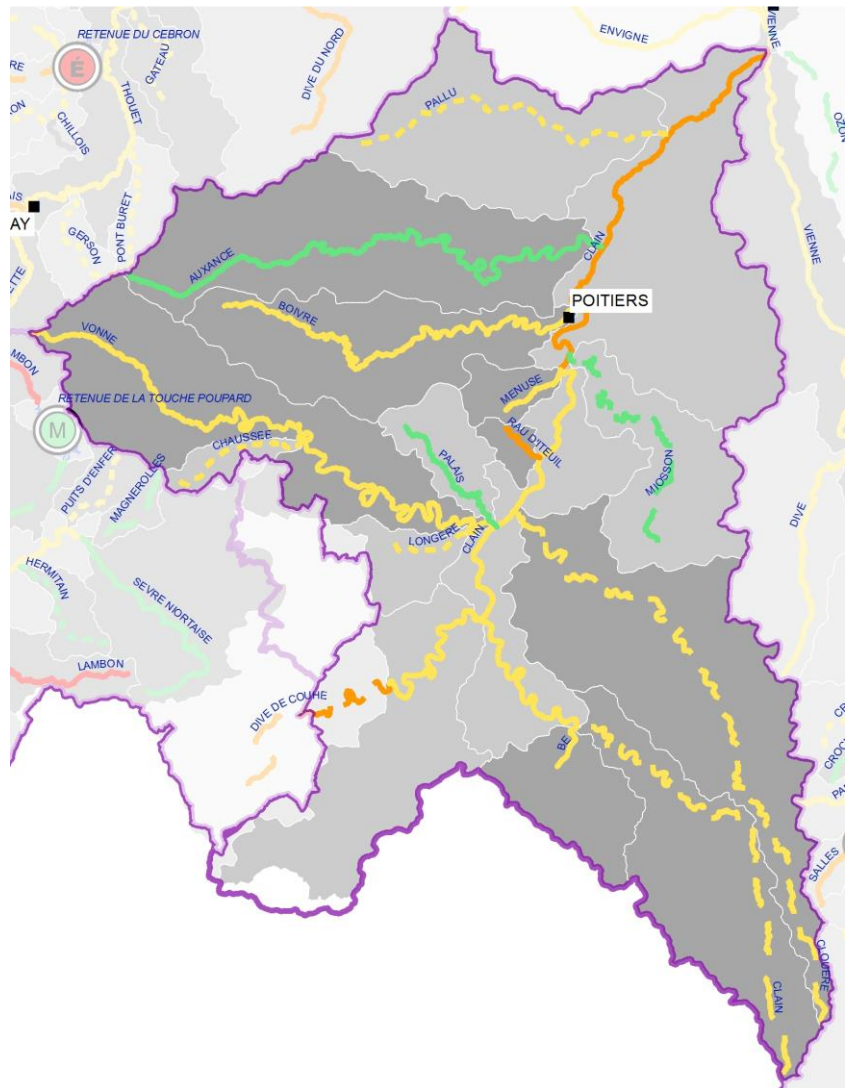
Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (É)	Très bon (bleu)
Moyen (M)	Bon (vert)
Faible (f)	Moyen (jaune)
	Médiocre (orange)
	Mauvais (rouge)
	Information non disponible (gris)

Echéances des objectifs

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	SAGE

©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2009 - DEP - 29/05/2013
Agence de l'eau Loire Bretagne



Etat écologique des cours d'eau 2011 – Source : Agence de l'eau Loire Bretagne

Les principaux paramètres déclassants de l'état écologique des masses d'eau superficielles du bassin sont l'hydrologie et les pesticides (pour toutes les masses d'eau), la morphologie et les obstacles à l'écoulement.

Concernant les masses d'eau souterraine, l'état de la principale nappe d'eau souterraine du territoire (nappe du Dogger) est qualifié de médiocre (nitrates et état quantitatif). La nappe de l'infratoarcien est en bon état.

Les enseignements du diagnostic

- Un déséquilibre chronique entre besoins et ressource en période d'étiage affectant les milieux et les usages par des assecs récurrents et des restrictions fréquentes
- Une alimentation en eau potable fortement dépendante de ressources vulnérables aux pollutions diffuses, dégradées par les nitrates et les pesticides principalement d'origine agricole
- Une nappe de l'infratoarcien de bonne qualité, réservée à l'AEP, mais concentrée en fluor et peu prélevée pour l'AEP
- Une qualité satisfaisante pour les macropolluants (azote, phosphore...) grâce à une amélioration des rejets de l'assainissement
- Des milieux à potentiel écologique mais dégradés par les travaux hydrauliques, les ouvrages en rivière, les assecs, les plans d'eau et n'assurant plus leurs fonctionnalités (auto-épuration, vie biologique, hydrologie...)
- L'alimentation en eau potable de Grand Poitiers satisfaite à l'heure actuelle mais non assurée à moyen et long terme en cas d'étiage sévère et en période de pointe (en lien avec la dégradation de la qualité des eaux par les nitrates)
- Des maîtrises d'ouvrage existantes à réorganiser, d'autres à préciser
- Le portage du SAGE en phase de mise en œuvre à assurer

Sur la base du diagnostic, la Commission Locale de l'eau a identifié 6 grands enjeux, déclinés en 11 objectifs de gestion de l'eau.

Les 6 grands enjeux du SAGE...

L'alimentation en eau potable (enjeu majeur)

- ✓ Restaurer et pérenniser la ressource en eau destinée à l'eau potable afin d'assurer l'autosuffisance qualitative et quantitative pour cet usage prioritaire

La gestion quantitative de la ressource

- ✓ Partager de manière équilibré la ressource entre les différents usages économiques et de loisirs dans le respect des besoins des milieux naturels

La gestion qualitative de la ressource

- ✓ Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines pour la satisfaction des différents usages et des espèces et milieux naturels

Les fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques

- ✓ Préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques dans l'optique de l'atteinte du bon état écologique : restauration morphologique / restauration de la continuité écologique des cours d'eau, restauration et préservation des zones humides et têtes de bassin...

La gestion des crues et des risques associés

- ✓ Réduire les risques en réduisant l'aléa et la vulnérabilité des biens et des personnes

La gouvernance de la gestion intégrée de l'eau (enjeu transversal)

- ✓ Pérenniser le portage du SAGE dans sa phase de mise en œuvre / appuyer la mise en œuvre des actions du SAGE / accompagner les acteurs économiques / Sensibiliser, informer, communiquer / Améliorer les connaissances

...déclinés en 11 objectifs...

La satisfaction de ces objectifs a été évaluée au regard du scénario tendanciel* : les objectifs seront partiellement satisfaits voire pas satisfaits à court et moyen terme sur le bassin du Clain.

**Le scénario tendanciel ou « scénario sans SAGE », validé le 30 septembre 2013 par la CLE, simule l'évolution du territoire à moyen terme en l'absence de programmes d'actions nouveaux par rapport à ce qui existe déjà.*

...traduits en 49 mesures

Suite au scénario tendanciel, des scénarios alternatifs ont été élaborés pour les 11 objectifs, développant des actions à mettre en place ou « mesures » avec une estimation des moyens financiers à mettre en place pour chaque mesure, une projection dans le temps pour la mise en place des mesures et une proposition de maîtres d'ouvrages potentiels.

La CLE a validé le 7 septembre 2016 un scénario alternatif pour chaque objectif.

Historique et avancement de l'élaboration du SAGE

Installée en 2010, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Clain a depuis validé les premières étapes d'élaboration du SAGE.

- **L'état initial**, validé le 29 juin 2011, fait la synthèse de l'état de la ressource en eau, des milieux et des usages.
- **Le diagnostic** du SAGE, validé le 12 novembre 2012, identifie les problématiques et définit les enjeux et objectifs de gestion de l'eau du territoire.
- **Le scénario tendanciel** ou scénario « sans SAGE », validé le 30 septembre 2013, simule l'évolution du territoire à moyen terme en l'absence de programmes d'actions nouveaux par rapport à ce qui existe déjà.
- **Les scénarios alternatifs**, validés le 7 septembre 2016, proposent des actions à mettre en place, pour atteindre les objectifs fixés pour la gestion des eaux du territoire.



L'année 2016 a été principalement consacrée au choix des scénarios alternatifs du SAGE avec :

- la présentation au bureau de la CLE des scénarios alternatifs et mesures remaniés suite aux différentes réunions de 2015,
- le choix par vote des membres de la CLE des scénarios alternatifs retenus pour chacun des 11 objectifs.

Les instances du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain est composée de 52 membres : 26 membres pour le collège des élus, 13 membres pour le collège des usagers et 13 membres pour le collège de l'Etat.

La CLE, installée en 2010, a été renouvelée par Arrêté Préfectoral le 4 mai 2016, au terme du délai légal de 6 ans.

En 2016, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à deux reprises, le 13 juin et le 7 septembre.

Réunion du 13 juin 2016

Présences

	Collège des élus	Collège des usagers	Collège de l'Etat	Total
Présents / Nb membres du collège	19/26	7/13	5/13	31/52
Excusés avec mandat	2	4	1	7

L'ordre du jour était le suivant :

- Election du (de la) Président(e) et des vice-Président(es)
- Renouvellement du bureau de la Commission Locale de l'Eau
- Composition des Commissions de travail
- Validation du rapport d'activité de la CLE 2015
- Point sur le calendrier prévisionnel de l'élaboration du SAGE
- Point sur les scénarios du SAGE

Lors de cette réunion, la CLE a procédé aux élections de la présidente et des vice-présidents, renouvelé la composition du bureau et des commissions de travail et validé le rapport d'activités de l'année 2015.

Réunion du 7 septembre 2016

Présences

	Collège des élus	Collège des usagers	Collège de l'Etat	Total
Présents / Nb membres du collège	13/26	7/13	8/13	28/52
Excusés avec mandat	3	3	4	10

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation d'Agr'Eau Clain
- Présentation de Rés'Eau Clain
- Présentation des scénarios alternatifs du Sage Clain et vote des scénarios retenus

Cette réunion de la CLE a permis aux deux associations d'irrigants de venir se présenter aux membres de la CLE, suite à leurs demandes d'intégrer la commission quantité.

Les membres de la CLE ont également arrêté leurs choix de scénario alternatifs pour chacun des 11 objectifs du SAGE.

Le bureau de la CLE

Suite à la publication du nouvel arrêté préfectoral de composition de la CLE, la composition du bureau de la CLE a été renouvelée.

Le bureau de la CLE s'est réuni à 2 reprises en 2016 : le 1^{er} février et le 31 août.

Réunion du 1^{er} février 2016

L'ordre du jour était le suivant :

- Avis du bureau de la CLE sur le projet de contrat territorial sur le captage de la Jallière
- Scénarios alternatifs du SAGE : propositions de modifications des scénarios

Cette réunion du bureau a permis d'émettre un avis sur le contrat territorial sur le captage de la Jallière et d'examiner les demandes de modification des scénarios alternatifs.

Pour les sous-objectifs liés à la qualité des eaux, le bureau a proposé de réunir la commission qualité pour travailler sur ces éléments.

Réunion du 31 août 2016

L'ordre du jour était le suivant :

- Positionnement du bureau sur les scénarios alternatifs retenus pour chacun des 11 objectifs

Suite à l'examen lors du précédent bureau des demandes de modifications à apporter aux scénarios alternatifs, la réunion avait pour but de faire émerger un choix de scénario alternatif pour chacun des 11 objectifs, en vue de préparer le choix de la CLE du 7 septembre.

Les commissions de travail

Réunion de la commission Qualité du 31 août 2016

La commission Qualité du SAGE a été réunie le 31 août 2016 dans le cadre de l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE pour travailler les objectifs liés à la qualité, en vue du bureau qui suivait.

La commission a notamment fait des propositions concernant les objectifs qualitatifs, à savoir :

- Objectifs proposés pour les nitrates
 - Objectifs de qualité proposés pour le Clain à La Varenne
 - Objectifs de qualité proposés pour les masses d'eau en bon état
 - Objectifs de qualité proposés pour les masses d'eau en état moins que bon
- Objectifs proposés pour les pesticides

Les études

Etude du devenir des ouvrages sur le Clain et la Dive du Sud

L'étude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud a été lancée au mois de mars 2013. Elle a été confiée au bureau d'études CE3E et est menée en partenariat avec les 2 syndicats rivière concernés : le SMAC et le SMCS.

L'étude doit constituer un outil d'aide à la décision pour la CLE et les syndicats rivière dans l'objectif de restaurer la continuité écologique sur les axes Clain et Dive du Sud à travers le volet opérationnel (CTMA) et le volet planification (SAGE).

Les objectifs de l'étude sont :

- d'établir un état des lieux précis des ouvrages
- d'établir un diagnostic partagé avec les acteurs
- de proposer et analyser des scénarii de restauration de la continuité écologique à l'échelle de chaque ouvrage d'une part et à l'échelle de l'axe Clain d'autre part.

L'état des lieux et le diagnostic des ouvrages ont été validés par le comité de pilotage en mars 2014 après un important travail de terrain et d'échanges avec les acteurs locaux.

Les propositions de scénarios d'aménagement par ouvrage et aussi par tronçon homogène ont été définies et étudiées fin 2014, début 2015.

En 2015, ces scénarios ont été présentés de manière globale au comité de pilotage de l'étude (13 février 2015) et en détail (ouvrage par ouvrage) lors d'une journée technique associant les partenaires (27 mars 2015).

Une réunion restreinte s'est tenue en avril 2015 pour amorcer les réflexions sur les modalités de mise en œuvre d'une politique de restauration de la continuité écologique sur le Clain et la Dive du Sud.

La réalisation des 2 avant-projets détaillés sur le moulin des Bordes et la filature de Ligugé a été initiée au dernier trimestre 2015. Une réunion spécifique à la filature de Ligugé s'est tenue le 14 septembre 2015 afin de définir les éléments à prendre en compte pour la réalisation de l'APD de l'aménagement du site de la filature de Ligugé pour la restauration de la continuité écologique.

La validation du rapport final de l'étude devrait intervenir au 1^{er} semestre 2017.

Elaboration des scénarios et choix de la stratégie du SAGE

Le choix des scénarios alternatifs a été arrêté par le CLE en septembre.

La validation de la phase stratégie est prévue pour février 2017.

Une première réunion du bureau le 11 janvier 2017 et de la CLE le 25 janvier ont permis d'établir une méthodologie de travail pour la phase stratégie.

Rédaction du SAGE et évaluation environnementale

Afin de préparer la prochaine étape d'élaboration du SAGE, l'appel à candidatures pour le marché de rédaction du SAGE a été lancé en décembre 2016. La remise des plis est attendue pour le 7 février 2017.

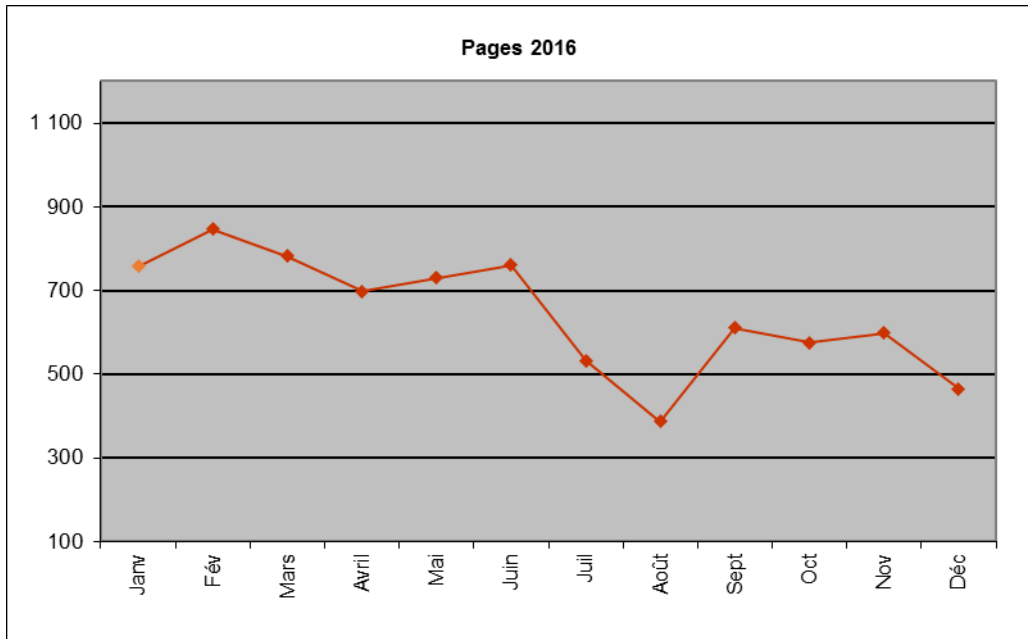
L'information et la communication

Site web du SAGE

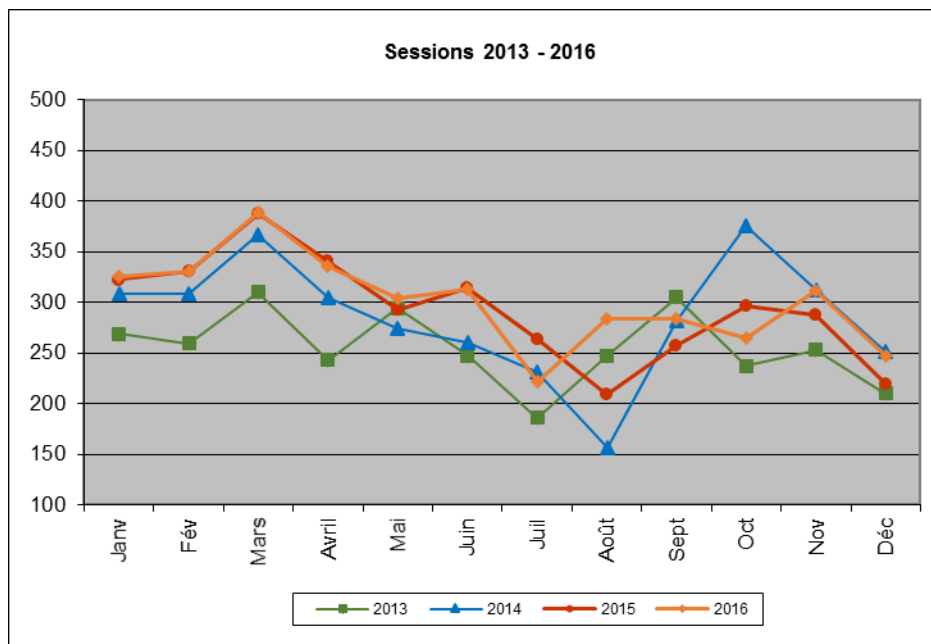
Le site web dédié au SAGE Clain a été mis en ligne fin février 2012. Il a été mis à jour et enrichi de nouvelles pages avec la contribution de l'Observatoire Régional de l'Environnement.

Les principales données statistiques du site web du SAGE sur l'année 2016 sont les suivantes (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016).

- Nombre de sessions : 3 610 (soit 301 sessions par mois en moyenne)
- Nombre d'utilisateurs : 2 881
- Nombre de pages vues : 7 743
- Durée moyenne de la visite : 1min55s



Evolution du nombre de visites par semaine du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 (Source : Google Analytics)



Evolution du nombre de visites par semaine du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les années 2013 à 2016 (Source : Google Analytics)

Le suivi et les avis sur les projets en cours

Le suivi des projets et actions

La CLE du SAGE Clain a été associée aux principaux projets, actions ou réunions suivants en 2016 :

- Mise en œuvre du Contrat Territorial Gestion Quantitative du Clain
- Mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements
- Réalisation du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne
- Programme Re-Sources sur le bassin la Jallière

Les autres sujets initiés par la CLE

❖ La Varenne

Dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau du Clain à La Varenne (86), destiné à l'alimentation en eau potable de Grand Poitiers, 3 réunions de retours d'expériences se sont tenues.

La première a eu lieu le 30 mai 2016 et a permis :

- de rappeler le contexte du bassin versant de l'Aire d'Alimentation du Captage de la Varenne,
- à Delphine LOPES du SERTAD de présenter le programme d'actions pour la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Touche Poupard (79),
- à Sarah Paulet de l'EPTB Charente et Sophie Goineau du SDE 17 de présenter le programme d'actions pour la qualité de l'eau sur les territoires à enjeu de Charente et Charente-Maritime, ainsi que la démarche Co-click'eau,
- Olivier Caillé du SMEPDEP de présenter le projet de contrat territorial du bassin d'alimentation des captages de la vallée de la Courance (79).

La seconde a eu lieu le 17 octobre 2016 et a permis :

- à Antoine CHARRIER de l'EPTB de la Sèvre Nantaise de présenter le programme d'actions sur le Longeron (79-85),
- à Hubert BRUNET de TERRENA de présenter les solutions développées par la coopérative agricole TERRENA en faveur de la qualité de l'eau.

La troisième réunion s'est tenue le 21 novembre 2016 et a permis :

- à Bernard LAYER de la chambre départementale d'agriculture de la Mayenne de présenter le plan d'actions sur le captage prioritaire du bassin de l'Oudon (49-53),
- une présentation des démarches entreprises en Bretagne, depuis le plan « Bretagne Eau Pure » jusqu'au « Grand Projet 5 ».

❖ Projet de Territoire

Pour donner suite à l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015 relative aux conditions de financements des retenues de substitution par les agences de l'eau, un travail commun entre différents services et élus de la CLE a été réalisé. Suite à deux réunions de travail (26/09/2016 et 17/11/2016), une analyse de l'instruction et une méthodologie pour y répondre vont être proposées à la CLE en 2017.

❖ Guide zones humides

La CLE a souhaité qu'un guide méthodologique « zones humides » soit rédigé afin de mobiliser les élus locaux, d'aider les collectivités dans la démarche d'inventaire et de faciliter la prise en compte des inventaires de zones humides dans les documents d'urbanisme, ainsi que la mise en œuvre d'actions de gestion et de restauration.

Le comité de pilotage s'est réuni le 17 novembre 2016 et a permis une relecture complète du guide, en vue d'une validation par la CLE prévue au premier semestre 2017.

Les avis rendus par la CLE

La CLE ou le bureau de la CLE ont rendu un avis sur le projet suivant :

- Projet de contrat Re-Sources de la Jallière

Il est rappelé que, le SAGE Clain n'étant pas approuvé, ces avis ne portent pas sur la compatibilité des projets avec le SAGE.

Le bureau de la CLE, réuni le 1^{er} février 2016, a émis un avis favorable sur le projet de contrat territorial du captage de la Jallière, en soulignant notamment la cohérence du projet avec les enjeux et objectifs définis par la CLE dans le cadre du diagnostic du SAGE.

Les moyens du SAGE

La structure porteuse

Compte tenu de la position centrale du bassin versant du Clain dans le département de la Vienne, le Département de la Vienne est apparu comme le plus légitime pour piloter et animer cette démarche SAGE. Il en a donc pris la compétence par délibération du 24 février 2005.

Un animateur (attaché territorial) a remplacé l'animatrice au 1^{er} mars 2016. Avec une secrétaire (1/3 temps, agent territorial), ils sont affectés à l'animation du SAGE. Différents services du Département apportent également un accompagnement technique et administratif : service communication, marchés publics, comptabilité...

Les éléments financiers

En 2016, les partenaires financiers du Département dans le cadre de l'élaboration du SAGE Clain sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Poitou-Charentes, Grand Poitiers et le Département des Deux-Sèvres.

Le plan de financement en 2016 est le suivant.

	Animation	Etudes
Agence de l'Eau Loire Bretagne	57%	60%
Région	10%	5% (subvention au cas par cas selon les études)
Grand Poitiers	10%	5%
Départements	23%	30%
<i>Dont CD de la Vienne</i>	<i>20%</i>	<i>27%</i>
<i>Dont CD des Deux-Sèvres</i>	<i>3%</i>	<i>3%</i>

Pour l'année 2016, les dépenses se sont élevées à 105 569,52 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 55 309,76 € (salaires animatrice, animateur et secrétaire)
- Etudes :
 - Etude du devenir des ouvrages en rivière : 44 141,30 €
 - Scénarios alternatifs du SAGE : 6 118,46 €

Bilan et perspectives

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement de la gouvernance de la CLE en juin (présidence et vice-présidences) suite au renouvellement de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE, au terme du délai légal de 6 ans.

Le choix du scénario alternatif pour chacun des 11 objectifs, accompagné des 49 mesures associées, a été arrêté par la CLE le 7 septembre 2016.

Pour l'année 2017, les principales actions seront les suivantes :

- choisir la stratégie du SAGE Clain, traduite du choix des scénarios alternatifs
- rédiger le SAGE en partenariat avec le prestataire retenu
- valider le SAGE avant la fin de l'année
- mettre en place le projet de territoire tel que stipulé dans l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015
- finaliser l'étude du devenir des ouvrages en rivière sur le Clain et la Dive du Sud
- valider et diffuser le guide pour la réalisation d'inventaires de terrain des zones humides

Structure porteuse du SAGE



Partenaires financiers



Cellule d'animation du SAGE Clain

Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement
Hôtel du Département
Place Aristide Briand CS 80319 86 008 POITIERS CEDEX
Tél : 05.49.62.91.78

www.sageclain.fr